



CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2021

COMPTE RENDU

L'an 2021, le 22 Septembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de Bourron-Marlotte, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de VALENTE Vitor, Maire.

Présents : M. VALENTE Vitor, Maire, M. BALOUZAT Alain, M. BOUILLETTE Lionel, M. BREGERE-MAILLET Jean, M. BUIRON Alain, M. CAPOIS Guillaume, Mme CERCEAU Christelle, M. COLAS Christophe, M. DA SILVA Georges, Mme DUWEZ Nathalie, M. HAGARD Stéphane, Mme HAMEL Catherine, Mme LOTT Myriam, Mme MOURICHON Véronique, Mme PACTON Stéphanie, Mme PAYAN Chantal, Mme SCHAPPACHER Karine

Excusé(s) ayant donné procuration : M. DE FARIA CASTRO Custodio à M. BOUILLETTE Lionel, M. GANDON Jean-Charles à Mme MOURICHON Véronique, Mme GREMY Dominique à M. BREGERE-MAILLET Jean, Mme LAVAUZELLE Laurence à Mme PACTON Stéphanie, M. PETIT Yves à M. VALENTE Vitor

Excusé(s) : Mme BRUDER-CAUQUIL Marie-Claude

A été nommé(e) secrétaire : Mme DUWEZ Nathalie

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 23
- Présents : 17

Date de la convocation : 16/09/2021

Date d'affichage : 16/09/2021

SOMMAIRE de la SCÉANCE

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 juin 2021,
2. Acceptation par la commune de Bourron-Marlotte du legs de Monsieur Jean-Pierre DIDIER,
3. Demande de subvention auprès de l'Académie de Créteil dans le cadre du Socle Numérique dans les Écoles Élémentaires – Signature de la convention,
4. Attribution d'une subvention à l'Association « Spectacles chez moi »,
5. Attribution d'une subvention à l'Association « CDSP77 – UN DEMI-SIECLE D'HISTOIRE »,
6. Décision Modificative n°2,
7. Redevance pour l'Occupation du Domaine Public due par GRDF,
8. Nomination d'un représentant ID77,
9. Désignation d'un conseiller suppléant au Syndicat Intercommunal du Traitement des Boues du Val de Loing,
10. Désignation d'un conseiller suppléant au Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères,
11. Modification du périmètre du SDESM par l'adhésion des communes de Dampmart, Claye Souilly, Annet-sur-Marne, Charmentray, Compans, Gesvres le Chapitre, Gressy, Ivorny, Mauregard, Le Mesnil-Amelot, Montgé en Goële, Moussy-le-Neuf, Precy sur Marne, Villevaudé et Vinantes,
12. Approbation des nouveaux statuts du Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM),
13. Autorisation de signature de la Convention Territoriale Globale 2021 – 2025 avec la CAF,
14. Informations du Maire et des Commissions
⇒ Nouveaux Formats de Présence Postale – Services de Proximité,
15. Questions diverses.

Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Droit de préemption urbain :

- ✓ Opération ayant donné lieu à l'exercice du droit de préemption : 0
- ✓ Opération n'ayant pas donné lieu à l'exercice du droit de préemption : 27

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2021

Avant l'approbation du compte-rendu de la séance précédente, Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Brégère-Maillet qui souhaite revenir sur une remarque qui a été faite lors de cette séance et demande que soit ajoutée l'intervention suivante :

« Le PV est conforme à ce qui a été dit le 16 juin.

Ce jour-là notamment, lors du point n°4 « acceptation du legs Desaty », il a été affirmé, je cite : « Lors d'une réunion M. Brégère-Maillet avait expliqué que la vente du Bistrot du Broc avait servi à combler un déficit ».

Je me dois de préciser que la citation qui m'est attribuée n'est pas exacte, bien au contraire puisque j'avais expliqué que la vente du Bistrot du Broc avait permis de financer une grande partie des travaux d'investissement de la commune au cours des années 2019 et 2020, sans recourir à l'emprunt et sans prélèvement sur le fonds de roulement ».

Rectification faite, Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la séance du 16 juin 2021.

Vote : point adopté à l'unanimité

2. ACCEPTATION PAR LA COMMUNE DE BOURRON-MARLOTTE DU LEGS DE MONSIEUR JEAN-PIERRE DIDIER (DEL C2021_33)

Monsieur Jean-Pierre DIDIER, demeurant 116 Boulevard Bineau à Neuilly-sur-Seine (92200), est décédé le 8 novembre 2020. Il a institué la commune de Bourron-Marlotte, légataire à titre particulier aux termes de son testament en date du 30 juillet 2016.

Afin d'accepter la succession, il y a lieu de prendre une délibération reprenant les legs suivants :

- La maison de Bourron-Marlotte, sise 82 Rue Mürger (77780), avec l'obligation de la vendre et d'en affecter exclusivement le produit à la création et au développement d'un musée qui exposera entre autres, la totalité de la collection de tableaux d'Auguste Allongé estimés à 31 500,00 €, d'Heseline [Heseltine] et poteries du village.
- Tous les livres sans restriction, les DVD, VHS, Films super 8 (cinéma). Les CD, Microsillons, Cassettes (musique), estimés à 1 430,00 €.
- La société SAGA SAS Garde d'Archives : Après la vente de celle-ci ainsi que le paiement des honoraires et de tous impôts et taxes s'y référant, la commune de Bourron-Marlotte se verra attribuer 50 % du produit net de la liquidation.

Il est demandé au Conseil Municipal d'**autoriser** Monsieur le Maire à accepter le legs de Monsieur Jean-Pierre DIDIER.

Vote : point adopté à l'unanimité

3. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ACADEMIE DE CRETEIL DANS LE CADRE DU SOCLE NUMERIQUE DANS LES ECOLES ELEMENTAIRES – SIGNATURE DE LA CONVENTION (DEL C2021_34)

Dans le cadre du Plan de Relance et de la Continuité Pédagogique, le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports a lancé un appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires.

Un dossier a été déposé avant le 31 mars 2021 sur « Démarches Simplifiées » et il a été accepté.

Le devis soumis par Madame Poidevin se décomposait comme suit :

Désignation	Montant
Un Tableau numérique avec barre de son, vidéoprojecteur, pack de raccordement, installation et maintenance 3 ans	2 479,00 €
Une paire de volets pour tableau interactif	480,00 €
Quatre PC portable à 649 € HT pièce	2 596,00 €
Six claviers Bluetooth à 25,00 € HT pièce	150,00 €
Pack Gestion de Classe Numériques	1 817,47 €
TOTAL HT	7 522,47 €
Total TVA	1 504,49 €
TOTAL TTC	9 026,96 €

Une subvention de **8 058,00 €** a été accordée à la commune, qui devra procéder à l'installation des équipements numériques avant le 6 mai 2022 et au plus tard le 31 décembre 2022.

Il y a lieu en conséquence d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec l'Académie de Créteil

Vote : point adopté à l'unanimité

4. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « SPECTACLE CHEZ MOI » (DEL C2021_35)

L'association « Spectacles Chez Moi » a proposé aux mairies de Bourron-Marlotte et Montigny-sur-Loing l'organisation d'un festival de théâtre.

Afin de garantir le budget et maintenir une tarification des billets accessibles à tous, Monsieur le Maire propose :

- D'allouer une subvention de 1 500,00 €,
- De mettre à disposition une salle pour les spectacles,
- De participer à la diffusion de l'information par nos réseaux.

Il est demandé au Conseil Municipal d'allouer une subvention à l'association « Spectacles Chez Moi ».

Vote : point adopté à l'unanimité

5. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « CDSP77 – UN DEMI SIECLE D'HISTOIRE » (DEL C2021_36)

Il y a 50 ans, la Seine-et-Marne était le 1^{er} département à se doter d'un Corps Départemental de Sapeur-Pompiers. Pour l'occasion, la communauté des sapeurs-pompiers de Seine-et-Marne souhaite organiser des expositions dans des locaux communaux et intercommunaux.

A cet effet, Monsieur le Maire précise que l'exposition de Bourron-Marlotte se tiendra à la mairie du 22 octobre au 5 novembre 2021 et que les enfants des écoles de Bourron-Marlotte, Grez-sur-Loing et Montigny-sur-Loing sont invités à visiter cette exposition.

Il est demandé au Conseil Municipal d'allouer une subvention, d'un montant de 150,00 €, à l'association « CDSP77 – UN DEMI SIECLE D'HISTOIRE » afin de soutenir les sapeurs-pompiers bénévoles et volontaires dans la réalisation de ces événements.

Vote : point adopté à l'unanimité

6. DECISION MODIFICATIVE N°2 (DEL C2021_37)

1. Dans le cadre de la succession de Monsieur Jean-Pierre DIDIER, il y a lieu de prévoir le rapatriement et le stockage de 52 tableaux, dont le montant total est estimé à 1 264,00 €.
2. Afin de valider ses services de non titulaire effectués dans la commune de Bourron-Marlotte, l'ancien Responsable des Services Techniques a demandé leur rachat. Cette cotisation patronale obligatoire est estimée à 3 700,00 €.
3. A l'occasion de l'organisation du festival de théâtre en partenariat avec la commune de Montigny-sur-Loing, il est nécessaire de prévoir une participation financière à hauteur de 1 500,00 €.
4. Afin de soutenir les sapeurs-pompiers bénévoles il y a lieu de prévoir la participation de 150,00 €.
5. Le logiciel prévu pour la vidéoprotection a été installé sur un vieil ordinateur qui manque de puissance, il est nécessaire d'en prévoir un nouveau, dont le montant est estimé à 1 998,18 €.

Il vous est donc proposé de voter la décision modificative n°2, comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
Ecritures réelles				
Fonctionnement				
D6132 – Locations Immobilières		300,00 €		
D6241 – Transport de Biens		1 000,00 €		
D6453 – Cotisations aux Caisses de Retraites		3 700,00 €		
D6574 – Subvention aux Personnes de droit Privé		1 650,00 €		
022 – Dépenses Imprévues	6 650,00 €			
Investissement				
D2183 – Matériel de Bureau & Informatique		2 000,00 €		
D020 – Dépenses Imprévues	2 000,00 €			
TOTAL DES ÉCRITURES RÉELLES	8 650,00 €	8 650,00 €		

Vote : point adopté à l'unanimité

7. REDEVANCES POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DUES PAR GRDF (DEL C2021_38)

Conformément aux articles R2333-114, R2333-114-1, R2333-115, R2333-117, R2333-118 et R2333-12 du CGCT, le conseil municipal de Bourron-Marlotte doit délibérer afin d'instaurer la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) et la Redevance d'Occupation du Domaine Public Provisoire (RODPP).

Le montant total dû par GRDF pour 2021 s'élève à **693,83 €**.

Il est demandé au Conseil Municipal d'instaurer les redevances RODP et RODPP à GRDF.

Vote : point adopté à l'unanimité

8. NOMINATION D'UN REPRESENTANT A ID 77 (DEL C2021_39)

Ingénierie Départementale de Seine-et-Marne (ID77) est un Groupement d'Intérêt Public (GIP) composé de plusieurs organismes (*le Département de Seine-et-Marne, le CAUE de Seine-et-Marne, Aménagement 77, Initiatives 77, Seine-et-Marne Environnement, Act'Art et Seine-et-Marne Attractivité*).

L'objectif de cette plateforme est de rassembler dans une même entité, tous les acteurs de l'Ingénierie Départementale pour accompagner les collectivités dans leurs projets et constituer un catalogue d'offres de services diversifiés. Ainsi pour chaque offre activée sur le site, un « chef de file » sera désigné. Il sera tout au long du processus, l'interlocuteur privilégié.

La commune de Bourron-Marlotte est adhérente depuis la création (2018) et pour poursuivre ce partenariat il est indispensable de désigner un élu qui représentera la commune au sein de l'assemblée générale d'ID77.

Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter la candidature de Monsieur Jean Brégère-Maillet.

Vote : point adopté à l'unanimité

9. DESIGNATION D'UN CONSEILLER SUPPLEANT AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU TRAITEMENT DES BOUES DU VAL DE LOING (DEL C2021_40)

Lors de l'élection et la désignation des délégués auprès du SITBVL le 23 mai 2020, Monsieur Pascal SAUVÊTRE avait été élu conseiller suppléant.

A l'occasion de sa démission en date du 13 janvier 2021, il y a lieu d'élire un nouveau conseiller suppléant.

Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter la candidature de Monsieur Yves Petit.

En conséquence la commune de Bourron-Marlotte sera représentée de la façon suivante :

Titulaires : Jean-Charles GANDON, Jean BREGERE-MAILLET, Lionel BOUILLETTE

Suppléants : Custodio DE FARIA et Yves PETIT

Vote : point adopté à l'unanimité

10. DESIGNATION D'UN CONSEILLER SUPPLEANT AU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES (DEL C2021_41)

Lors de l'élection et la désignation des délégués auprès du SMICTOM le 23 mai 2020, Monsieur Pascal SAUVÊTRE avait été élu conseiller suppléant.

A l'occasion de sa démission en date du 13 janvier 2021, il y a lieu d'élire un nouveau conseiller suppléant.

Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter la candidature de Monsieur Yves Petit.

En conséquence la commune de Bourron-Marlotte sera représentée de la façon suivante :

Titulaires : Lionel BOUILLETTE et Custodio DE FARIA

Suppléants : Jean-Charles GANDON et Yves PETIT

Vote : point adopté à l'unanimité

11. MODIFICATION DU PERIMETRE DU SDESM PAR L'ADHESION DES COMMUNES DE DAMPMART, CLAYE SOUILLY, ANNET-SUR-MARNE, CHARMENTRAY, COMPANS, GESVRES LE CHAPITRE, GRESSY, IVERNY, MAUREGARD, LE MESNIL-AMELOT, MONTGE EN GOËLE, MOUSSY-LE-NEUF, PRECY SUR MARNE, VILLEVAUDE ET VINANTES (DEL C2021_42)

Le SDESM a approuvé l'adhésion des communes de Dampmart, Claye Souilly, Annet-sur-Marne, Charmentray, Compans, Gesvres le Chapitre, Gressy, Iverny, Mauregard, Le Mesnil-Amelot, Montgé en Goële, Moussy-le-Neuf, Precy sur Marne, Villevaude et Vinantes.

Conformément à l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal dispose de 3 mois à la date de notification des délibérations, pour se prononcer sur l'adhésion de ces communes.

Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter l'adhésion des communes susvisées au SDESM.

Vote : point adopté à l'unanimité

12. APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DU SDESM (DEL C2021_43)

Par délibération n°2021_34 le comité syndical du SDESM a modifié ses statuts, dans une démarche de simplification de fonctionnement.

- Toutes les compétences du syndicat sont désormais exercées à la carte. Cette modification permet de proposer à d'autres collectivités territoriales, la carte des services du SDESM.
- Un nouveau mécanisme : la centrale d'achat public. L'intérêt est d'offrir aux membres du SDESM le bénéfice de marchés déjà conclus, et non plus seulement d'agir en amont en qualité de coordonnateur de groupement de commandes.
- Le transfert de compétences facilité. Le transfert n'implique que la délibération de chacun des organes délibérants des parties concernées et non plus, l'ensemble des membres du SDESM. Les délais de reprise de compétences ont été supprimés.
- Les dispositions financières applicables. Les contributions des adhérents au syndicat sont arrêtées annuellement par délibération du comité syndical et les adhérents ne supportent que les dépenses correspondant aux compétences qu'ils ont transférées au syndicat, ainsi qu'une part des dépenses d'administration générale.
- Dorénavant, et sur recommandation de la Préfecture, les EPCI sans fiscalité propre désigneront eux-mêmes leurs délégués, à raison de 2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant, désignés parmi les conseillers municipaux de chaque commune qui les composent.
- Le comité de territoire pourra décider, à l'unanimité, de procéder au vote à main levée pour la désignation des délégués syndicaux.
- Modification des modalités de vote au comité syndical. Pour être conforme avec les dispositions du CGCT et dans le cadre d'un fonctionnement à la carte, les modalités de vote doivent faire l'objet d'une distinction entre les sujets présentant un intérêt commun à tous les adhérents et les sujets qui ne se rapportent qu'à une compétence précise. Il y aura donc différents collèges de votants selon les compétences transférées.

Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter la modification des statuts du SDESM.

Vote : point adopté à l'unanimité

13. AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2021 – 2025 AVEC LA CAF (DEL C2021_44)

Madame Duwez explique qu'une Convention Territoriale Globale (CTG) doit être passée entre la Caisse d'Allocations Familiales, la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau et les communes. Elle précise que c'est une démarche et non un dispositif. Elle remplacera le Contrat Enfance Jeunesse.

Elle comprend :

- La convention présentant l'engagement des signataires,
- Un diagnostic partagé,
- Le plan d'actions,
- Les modalités de fonctionnement des instances de pilotage,
- La liste des équipements bénéficiant des bonus territoire,

Ce nouveau cadre contractuel doit permettre de définir une politique favorisant la vie des familles, garantir une équité territoriale dans l'offre, partager un plan d'actions adapté aux besoins, optimiser l'organisation et le fonctionnement des services, organiser le pilotage du projet. Les champs d'action sont les suivants :

- Petite enfance, enfance et jeunesse, parentalité,
- Animation de la vie sociale,
- Accueil et information des publics,
- Accès aux droits,
- Logement cadre de vie.

Au cours des mois de mars et avril 2021 ont été organisés 5 ateliers sur ces thématiques ayant pour objectif de présenter un diagnostic partagé, poser un état des lieux de l'existant, proposer des axes de développement. La CAF, la communauté d'agglomération et chacune des communes du territoire étaient représentées (*élu ou technicien*) lors de ces ateliers réalisés en visio-conférence.

Principaux axes de développement :

Objectifs généraux	Accentuer la collaboration intercommunale, Proposer des services adaptés aux besoins des habitants
Petite enfance	Adapter les services aux besoins des familles de jeunes enfants, Soutenir les professionnels de l'accueil individuel du jeune enfant, Développer le soutien à la parentalité, Sensibiliser et accompagner les situations de handicap chez le jeune enfant.
Enfance – Jeunesse	Mobiliser les ressources du territoire pour garantir la continuité éducative, Développer les dispositifs d'accueil adaptés aux différents publics enfants/jeunes de manière harmonieuse et équitable sur l'ensemble du territoire, Accompagner la jeunesse, Encourager l'initiative des jeunes, Encourager l'inclusion des publics porteur de handicap.
Parentalité – Animation de la vie sociale	Informar les parents dans leur rôle parental, sur l'ensemble du territoire, Accompagner les parents dans leur quotidien, Développer l'offre d'animation de la vie sociale sur le territoire.
Accueil et information des publics – Accès aux droits	Cibler et identifier les publics, Optimiser et moderniser les ressources d'accès aux droits pour les habitants.
Logement – Cadre de Vie	Renforcer la collaboration intercommunale sur les questions de l'habitat, Favoriser le développement de l'offre locative et faciliter l'accession à la propriété des jeunes, Agir sur les problématiques sociales liées au logement en s'appuyant sur la CAF, Soutenir l'encadrement de l'accueil des gens du voyage et accompagner les familles.

Suivant ces axes, sont proposées pour l'établissement initial de la CTG, 10 fiches actions :

- Création des instances de concertation et organisation de la coordination des coopérations territoriales,
- Favoriser le développement de l'offre d'accueil du jeune enfant sur le territoire pour répondre aux besoins des familles,
- Développer l'information, l'accompagnement et la prévention en direction des jeunes du territoire,
- Favoriser la continuité et la cohérence éducative auprès des mineurs du territoire,
- Favoriser l'accueil et l'accompagnement des publics en situation de handicap,

- Développer les actions visant le soutien et l'accompagnement au rôle de « parent »,
- Favoriser le lien social à travers l'animation de la vie sociale sur le territoire,
- Renforcer et structurer l'accès aux droits,
- Développement d'aires d'accueil des gens du voyage,
- Favoriser le développement harmonieux de l'habitat et du logement sur le territoire.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention Territoriale Globale (CTG).

Vote : point adopté à l'unanimité

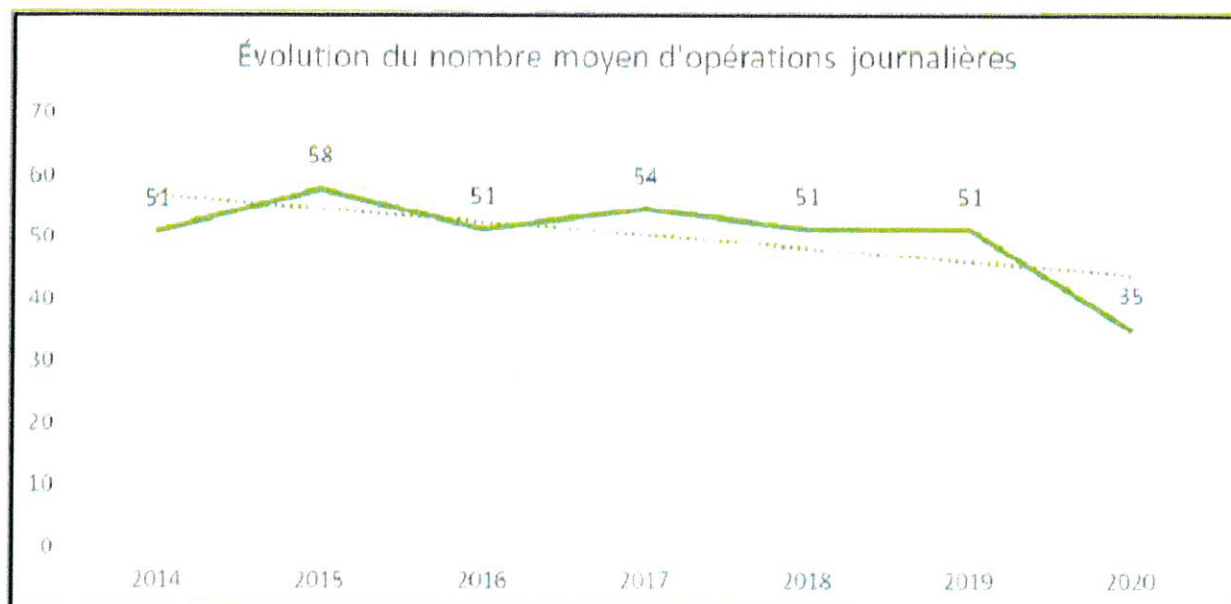
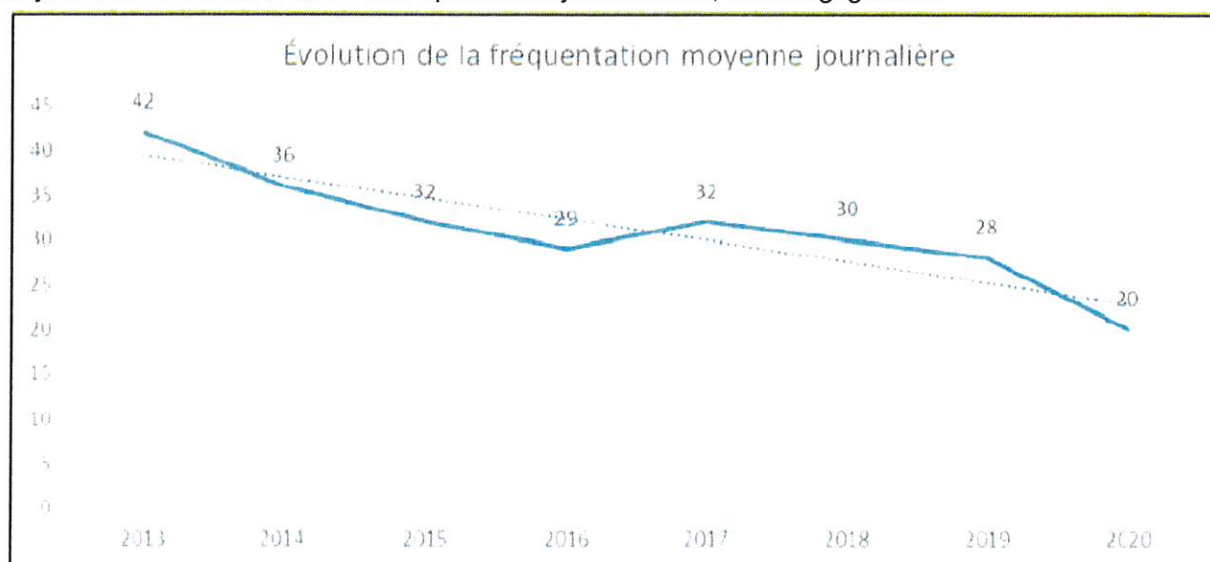
14. INFORMATIONS DU MAIRE ET DES COMMISSIONS

Nouveaux Formats de Présence Postale - Services de Proximité

Madame Payan explique que La poste a choisi de transformer son réseau national car ils ont constaté une décroissance rapide de leurs établissements.

Elle est due notamment à une dématérialisation des affaires courantes avec des supports numériques, qui a été accentuée par la crise sanitaire.

A Bourron-Marlotte il a été constaté, comme indiquent les graphiques, une baisse de la fréquentation moyenne journalière et une baisse des opérations journalières, non négligeable.



La conséquence est donc que le bureau de poste de Bourron-Marlotte va fermer d'ici fin 2022.

Avant cette fermeture, nous allons passer d'ici mi-octobre de 16h00 d'ouverture à 12h00.

Afin de maintenir des services aux administrés, deux formats de partenariats sont proposés par La Poste. Cela se matérialise par des conventions, avec la commune **ou** avec un commerçant.

- Convention « **Agence Postale Communale** » répondant à plus de 84,2 % des opérations réalisées au bureau de poste.

Un agent territorial réalise, sans jamais avoir accès aux données personnelles du client :

- Les prestations courrier complètes, y compris l'affranchissement de courrier, l'envoi de courrier suivi ou de vente d'emballages Colissimo et Chronopost,
- Le retrait des instances (*lettres recommandées et colis*),
- Le retrait d'espèces à hauteur de 500 € sur 7 jours glissants, par chèque ou par carte,
- Le dépôt de chèques est possible sur les comptes (*sur livret dans le respect de la loi TRACFIN*).

A cet effet, La Poste verse une prime de démarrage de 3 114 € et une indemnité de 1 038 € par mois, revalorisée chaque année.

Elle fournit le guichet, le matériel informatique, le matériel de pesée, le terminal de paiement, une armoire forte. Elle gère également la formation en termes de services et de logiciel (*deux semaines en immersion dans une agence postale existante*).

- Convention « **Relais Commerçant** » répondant, quant à elle, à près de 80,7 %, qui prévoit une rémunération variable liée aux ventes de produits (timbres, prêts à poster, emballages...) et une rémunération fixe de 330 € TTC pour les opérations financières, pour les titulaires de CCP et de livret A dématérialisé. Il est également possible d'effectuer des retraits de dépannage de 150 €.

La Poste a estimé qu'à Bourron-Marlotte, en plus du fixe de 330 €, s'ajouteraient environ 600 € d'opérations diverses, ce qui représenteraient, à peu près, 900 € de rémunération pour un commerçant s'il prenait en charge ce Relais Commerçant.

Avant de prendre une décision il nous faut entamer une réflexion et pour cela, La Poste se propose de répondre aux différentes questions que nous nous posons en organisant une réunion d'élus.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de réfléchir sur l'orientation qu'il faut prendre pour satisfaire au mieux nos administrés, avant de rencontrer les représentants de La Poste.

Remerciements des associations ayant reçues une subvention

Certaines associations ont présenté leurs remerciements, pour l'attribution d'une subvention :

- L'Association ASGV
- L'Association des Amis du Musée de la Mairie de Bourron-Marlotte

Arrêté fixant les Lignes Directrices de Gestion (LDG)

L'élaboration des Lignes Directrices de Gestion (LDG) des ressources humaines s'inscrit dans un mouvement d'assouplissement du statut de la Fonction Publique Territoriale.

Leur objectif est de permettre aux Maires de préciser et de formaliser leurs orientations générales en matière de pilotage des ressources humaines, afin que leurs agents en soient pleinement informés.

Ainsi, en arrêtant et en détaillant au préalable leur stratégie RH au travers des LDG, les autorités territoriales s'engagent désormais dans une véritable gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences des agents placés sous leur responsabilité.

Compte tenu de l'avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion de Seine-et-Marne du 31 août 2021, un arrêté a été pris portant détermination des Lignes Directrices de Gestion (LDG) en Ressources Humaines pour la période de 2021 à 2026.

Ces lignes directrices de gestion seront communiquées aux agents, par voie numérique, ou à défaut par tout autre moyen matériel.

Myriam LOTT

Le week-end théâtral

Ce week-end a été un grand succès, il y a eu 517 entrées payantes. Plus de 100 personnes ont participé à la représentation du dimanche après-midi pour les enfants.

Compte tenu de ce bilan, nous souhaitons renouveler l'évènement en 2022 avec une possibilité d'extension vers la commune de Grez-sur-Loing qui serait intéressée.

Les journées du patrimoine

Le samedi a été calme, le dimanche a été quant à lui plus animé. Remerciements aux personnes qui ont participé à ces journées, que ce soit les élus, la commission culturelle, les associations et les bénévoles. D'autant qu'il y a eu cette année, « la Patrimoniale » le dimanche matin qui a mobilisé du monde.

Sortie pour les cyclades de l'école Jules Renard

Les six classes de l'école élémentaire ont effectué une sortie le vendredi après-midi.

Petit rappel des prochains évènements

La fête du livre jeunesse qui se tiendra les 12 et 13 novembre 2021. Avec une journée spéciale scolaire le vendredi.

Le festival théâtral du hérisson avec les anciennes communes du pays de bière, Barbizon, Saint Sauveur et Perthes-en-Gâtinais. La pièce de théâtre sera accueillie à la salle des fêtes de Bourron-Marlotte le 27 novembre 2021. Ce festival propose un « prix du public », c'est-à-dire que les participants voteront pour la pièce qu'ils préfèrent.

Christelle CERCEAU

A l'occasion de journée d'Alzheimer le 21 septembre 2021 la Directrice de la maison de retraite « Les Chênes Rouge » nous a invité avec Monsieur le Maire. L'animation proposée était « l'arbre à souhait » qui consistait à déposer un papier dans un arbre, sur lequel était inscrit un souhait. Les résidents ont beaucoup apprécié cette après-midi festive.

Des médecins des Hôpitaux du Sud Seine-et-Marne y ont également participé.

Alain BALOUZAT

Une convention a été signée en avril-mai entre la commune de Bourron-Marlotte et la Chambre du Commerce et de l'Industrie qui prévoit une démarche d'accompagnement au digital des entreprises et des artisans.

Il y avait trois ateliers prévus :

- ⇒ Le premier a eu lieu le 5 juillet sur le thème de google et les entreprises. Une dizaine de personnes y ont participé.
- ⇒ Le deuxième a eu lieu le 20 septembre, le sujet était l'utilisation et la gestion de la page Facebook. Cet atelier a rencontré un peu moins de succès puisqu'il n'y avait que 5 personnes.
- ⇒ Le troisième atelier n'est pas encore organisé.

Lors de la réunion d'origine, une trentaine de personnes semblaient intéressées. Il s'agit maintenant de reprendre contact.

Chantal PAYAN

Je voulais remercier ce soir Mesdames BLANCHET et KERHERVÉ qui permettent au service urbanisme de continuer à fonctionner car nous y recevons, chaque jour, des dossiers à traiter.

Toutes les trois nous arrivons à parer au plus urgent, à répondre à nos concitoyens sur beaucoup de sujets, en attendant l'arrivée de Madame ROUSSEL au 1^{er} novembre.

Nathalie DUWEZ

Le vote du Conseil Municipal Enfant se tiendra le 14 octobre, on aura besoin de volontaires. A partir du 1^{er} octobre, les enfants afficheront leurs programmes dans la cour de l'école élémentaire.

Une première réunion se fera le 19 octobre et l'installation du conseil sera organisée avec la participation de plusieurs élus.

Monsieur le Maire ajoute qu'une visite de la salle du conseil est prévue le 5 octobre pour enseigner les valeurs de la République aux enfants de l'école élémentaire.

Christophe COLAS

Une rentrée riche en événements notamment le vide grenier qui a connu une belle fréquentation cette année. Un bon retour des associations pour le « Forum des Associations ». Pourquoi ne pas, puisque l'on a travaillé ces derniers temps avec nos homologues voisins, Grez-sur-Loing et Montigny-sur-Loing, prévoir un seul et unique « Forum des Associations ».

Et la « Patrimoniale », un projet commun avec Montigny-sur-Loing, Grez-sur-Loing et Bourron-Marlotte, qui au regard de la météo a remporté un vif succès. On peut se féliciter du travail de collaboration avec nos homologues élus voisins, d'autres projets vont certainement murir.

Je remercie les membres de ma commission qui ont œuvré pour ces différentes manifestations mais également les élus, pour leur collaboration à tous ces événements.

Je remercie Stéphane SCHAPPACHER « L'heure des mets » le traiteur qui nous a offert, pour « La Patrimoniale », le café.

Autre événement de la rentrée, cette fois grâce au travail de Maud Verger et Fatoumata Gossart car, l'école du sport a enfin vu le jour. Cette école est intégrée à l'accueil de loisirs pour un public de 6 à 11 ans, le mercredi de 13h30 à 17h00. L'inscription se fait via le « Portail Famille ».

Les enfants pourront aborder différents sports comme le basket-ball, les arts du cirque, l'acrosport, le cross training, la course d'orientation et le roller.

Véronique MOURICHON pour Jean-Charles GANDON

Quelques dates pour les semaines à venir. Une réunion pour le terrain Vlasto le 4 octobre.

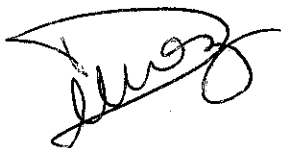
Semaine 39, installation des poubelles de tri sélectif aux abords du terrain municipal.

Réunion le 14 octobre, organisée par l'ONF, pour la piste cyclable entre Bourron-Marlotte et Fontainebleau.

Monsieur le Maire indique qu'il y a également une réflexion menée au sujet d'une liaison douce entre Grez-sur-Loing et la gare Bourron-Marlotte.

**La séance est levée à
21h30**

Nathalie DUWEZ
Secrétaire de Séance,



Vitor VALENTE
Maire,

